



Doc. 15540

31 mai 2022

Vérification des pouvoirs des représentants et des suppléants

Rapport sur les pouvoirs

1. Conformément à l'article 6, paragraphes 1 et 4, du Règlement, le Président de l'Assemblée a reçu des pouvoirs de représentants et de suppléants, transmis en bonne et due forme par les autorités compétentes des États membres, en vue de leur ratification par la Commission permanente.
2. La Commission permanente, agissant au nom de l'Assemblée, est appelée à se prononcer sur la ratification des pouvoirs des représentants et des suppléants dont les noms figurent ci-après.
3. L'**Estonie** a désigné un nouveau suppléant suite à la démission de M. Raimond Kaljulaid.
4. **Finlande**: une suppléante est devenue représentante suite à la démission de M. Petri Honkonen et un nouveau suppléant a été désigné.
5. **Malte** a désigné une nouvelle délégation à la suite d'élections législatives.
6. L'**Espagne** a désigné un nouveau représentant suite à la démission de M. Iván Espinosa de los Monteros.

Membres

Estonie

Suppléant

M. Indrek SAAR (Social Democratic Party)

Finlande

Représentante

Mme Hilikka KEMPPI (Centre Party)

Suppléant

M. Mikko KINNUNEN (Centre Party)

Malte

Représentants

M. Chris BONETT (Labour Party)

Mme Naomi CACHIA (Labour Party)

M. Joseph Beppe FENECH ADAMI (Nationalist Party)



Suppléants

Mme Romilda BALDACCHINO ZARB (Labour Party)

Mme Cressida GALEA (Labour Party)

M. Chris SAID (Nationalist Party)

Espagne

Représentant

M. José María SÁNCHEZ GARCÍA (VOX)